



Le Snec-CFTC dit non aux « 3 jours de carence » et s'adresse au Premier ministre !

Monsieur le Premier ministre,

Le Snec-CFTC, syndicat repr senteatif des ma tres exer ant dans les  tablissements priv s sous contrat du minist re de l'Education nationale et du minist re de l'Agriculture, vous alerte.

Pour r aliser des  conomies de cinq milliards d'euros, votre gouvernement envisage de s'attaquer aux arr ts maladie des agents de la fonction publique. Les nouvelles mesures propos es, qui consistent   allonger le d lai de carence de un   trois jours et   r duire l'indemnisation   90 % au lieu de 100 %, visent   reprendre 1,2 milliard d'euros suppl mentaires. Apr s trois mois d'arr t, l'indemnisation tombera m me   50 %. **Ceci est une mesure inacceptable qui va punir des agents d j  prouv s par la maladie ou des conditions de travail difficiles.**

Vous choisissez pour cible les agents de droit public au nom d'une pr tendue  quit  avec le secteur priv .

Le Snec-CFTC est particuli rement sensible et attach    la notion d' quit , dans la mesure o  depuis 60 ans, il revendique la parit  entre les ma tres de l'enseignement priv  et leurs homologues de l'enseignement public :

- Parit  en mati re de salaire net : les enseignants de l'enseignement priv  ont des cotisations sup rieures.
- Parit  du montant de retraite : pension calcul e sur le salaire moyen plafonn  des 25 meilleures ann es (et non sur la moyenne des 6 derniers mois). La retraite compl mentaire et le r gime additionnel ne compensent pas l' cart de pension avec nos homologues du public. Plus les ann es passent, plus le foss  se creuse dans les  carts de pension depuis la mise en place du PPCR.
- Parit  dans la possibilit  de pouvoir cotiser (comme peuvent le faire les ma tres de l'enseignement public) sur un temps plein quand nous travaillons   temps partiel.
- Parit  en mati re des droits dont b n ficient les fonctionnaires (mobilit  dans la fonction publique, pouvoir enseigner dans les  tablissements   l' tranger, passer le concours d'inspecteur,  tre reclass  dans une administration,...).

Par contre, le Snec-CFTC s'oppose   une parit  ou  quit  « par le bas » qui constituerait une double peine pour les ma tres de l'enseignement priv  qui ne b n ficient ni des dispositions r serv es aux fonctionnaires, ni des dispositions pr vues dans les conventions collectives ou des accords d'entreprise.

En effet, il semblerait que votre gouvernement souhaite appliquer les éléments les moins avantageux des salariés du privé aux agents publics. Comment peut-on alors parler d'équité ? Quand le 13^{ème} mois sera-t-il accordé ? Quid des primes d'intéressement et des tickets restaurant ? Quelles revalorisations sont prévues pour les agents publics ? Même la participation de 50 % de l'État pour la mutuelle tarde à se mettre en place au ministère de l'Éducation nationale. Les enseignants sont contraints de patienter jusqu'en avril 2026 pour en bénéficier perdant ainsi du pouvoir d'achat pendant 16 mois ! Pouvoir d'achat que les enseignants du privé ont vu baisser depuis juin 2024, suite à la hausse de la cotisation du régime additionnel de retraite et ce jusqu'en 2027 pour sauver notre régime qui allait être en cessation de paiement en 2025.

Nous, enseignants du privé, ne sommes pas fonctionnaires, mais cela ne nous exempt pas d'une équité salariale.

Le Snec-CFTC dénonce cette mesure injuste des 3 jours de carence qui pénalisera en premier lieu les femmes, qui représentent une majorité des agents de la fonction publique.

Le Snec-CFTC revendique le fait qu'un arrêt maladie n'est pas une cause d'absentéisme. Ce n'est en aucun cas une absence injustifiée ou invérifiable, mais un motif légitime d'absence.

Nous exigeons que l'État cesse de faire passer les agents de droit public pour des privilégiés auprès de nos compatriotes. Dresser les salariés du privé contre les agents de droit public n'est pas la solution et n'améliorera en aucun cas le budget de notre nation.

La priorité, Monsieur le Premier ministre, est de s'attaquer aux causes profondes des arrêts maladie dans la fonction publique et notamment dans l'enseignement. Quelles actions concrètes sont prévues pour améliorer les conditions de travail, réduire les risques psychosociaux et prévenir la souffrance au travail dans l'enseignement ? Quand l'État va-t-il investir véritablement dans la prévention, au lieu de s'acharner sur des agents qui, faute de médecine préventive dans l'enseignement, n'ont aucun moyen d'améliorer leur santé ou de se reconverter ?

Le Snec-CFTC vous demande de revoir votre copie et de cesser de traiter les agents publics comme des variables d'ajustement budgétaire pour mettre en œuvre de véritables mesures d'équité entre les enseignants des établissements privés sous contrat et leurs homologues du public.

Assez de mépris, nous attendons des actes !



Véronique COTRELLE

Présidente du Snec-CFTC